

Halte aux cyclistes sur... les trottoirs

Des commerçants, et le n°1 de l'UCIA en tête, poussent un vrai coup de gueule contre les vélos qui rasant les piétons en ville. Idem pour le double sens en zone 30 qui ne passe toujours pas.

Il y a peu, un homme de 69 ans a été heurté par un cycliste qui évoluait sur les trottoirs en ville.

Aussi, le sang de Bruno Forget, directeur de l'UCIA (Union commerciale industrielle et artisanale) n'a fait qu'un tour, d'autant qu'il a

« Je fais vraiment appel à la raison des cyclistes. Ne roulez plus sur les trottoirs ! »

Bruno Forget, UCIA



Trop souvent les cyclistes considèrent les trottoirs comme une piste. Christian Lantenois

été sollicité à maintes reprises par des commerçants déplorant cet état de fait. « Ça suffit avec les cyclistes, que j'aime beaucoup par ailleurs. Certains ont une attitude dangereuse vis-à-vis des piétons et des consommateurs sortant des commerces. Ils prennent les trottoirs pour une piste qui leur appartient. Quasi quotidiennement, ce pro-

blème revient à mes oreilles », explique Bruno Forget, qui apprécie la petite reine. Preuve en est puisqu'il a fait installer des parcs à vélos au Capitole à l'occasion des dernières foires.

Il souhaite qu'une véritable politique de sécurité et de circulation soit efficace et qu'on sanctionne les digressions au code de la route.

Le message est également relayé par l'adjoint au commerce, Ludovic Chassignieux, lui-même deux-roues occasionnel : « J'en appelle au civisme car la mise en danger des piétons est effective. Imaginez un col du fémur cassé, ça peut avoir des conséquences dramatiques pour une personne âgée. »

Sitôt ce petit coup de gueule pas-

Une réglementation très spécifique en zone 30

Le code de la route a été modifié par décret du 30 juillet 2008. Le texte stipule que « toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police » dans une zone à 30 km/h. Toutes les rues à sens unique incluses dans des zones 30 autorisent le contresens dès lors qu'une signalisation routière réglementaire est mise en place.

sé à l'encontre des ayatollahs des rayons squattant les trottoirs, un autre sujet revient alors sur le tapis : le double sens de circulation qui fait cohabiter mais surtout se croiser autos et vélos. Symbolique du bien vivre ensemble. Mouais...

Là également, la pilule passe mal. « Halte au non-sens du double sens », scandent le directeur de

l'UCIA, dont le message n'est point isolé, preuve en est lors des réunions de quartiers et autres permanences des élus. Si effectivement la loi permet aux cyclistes d'emprunter le contresens de circulation (lire par ailleurs), cette règle reste toujours incompréhensible pour les automobilistes, notamment lors des saisons offrant une luminosité entre chien et loup.

Même si par définition c'est un droit en zone 30, nombreux sont les automobilistes à souhaiter qu'une disposition soit prise par la Ville, bref, qu'un arrêté municipal soit signé. Même si ça n'est pas la priorité en ce moment au regard des très lourds dossiers à gérer.

Et Bruno Forget d'en remettre une louche en guise de conclusion : « C'est anxigène, il faut faire évoluer les textes et proposer une politique coercitive pour sanctionner l'emprunt de ces contresens. Un jour, il sera trop tard, il y aura un gros souci, voire un drame qui fera la une de L'union. »